



Compte-rendu de la Formation Spécialisée de Basse-Normandie

La première Formation Spécialisée (FS) de Service 14 s'est tenue le 3 mai 2023 dans les locaux de la BSE de Caen à Hérouville-Saint-Clair. C'est la **loi du 6 août 2019** de transformation de la fonction publique qui a instauré le remplacement des CHS-CT au profit des formations spécialisées. C'est le **décret 2020-1427** qui détermine la composition, l'organisation et le fonctionnement de cette nouvelle instance.

En préambule de l'instance, la CGT est la seule organisation syndicale à lire une déclaration liminaire (en pièce jointe).

La CGT regrette la tenue de cette première instance sur 3 heures seulement ! Nous craignons que cette dérive minimaliste nuise gravement à la santé et la sécurité des agents. L'administration et les autres organisations syndicales doivent revenir aux formats de réunion précédents ! Il en va de la vie démocratique de nos instances.

► La CGT demande donc au Président de revenir à des réunions sur la journée complète.

Dans sa déclaration liminaire, la CGT évoque la question du règlement intérieur de cette instance. **Aucun règlement intérieur n'ayant pour le moment été adopté au niveau ministériel, la FSS 14 se tient donc selon les modalités du décret n°2020/1427 du 20/11/2020.**

Un secrétaire a été élu pour la séance du jour. Il aura la responsabilité de l'élaboration de l'ordre du jour de la prochaine formation spécialisée.

Le Président de séance a annoncé que trois formations spécialisées seraient prévues dans l'année : deux lors du premier semestre et une dans le deuxième. La deuxième sera dédiée au DUERP et au PAP. Pour une fois que l'administration anticipe des réunions, la CGT ne va pas lui reprocher. Néanmoins, compte-tenu des attributions de la formation spécialisée parfaitement détaillées dans le décret de l'article 56 à l'article 80, il semble un peu réducteur de décider si tôt du nombre de formations spécialisées annuelles, en particulier si le Président les maintient sur une demi-journée !

Le budget alloué pour l'année 2023 pour la formation spécialisée est de 17 527 €, hors formations. Dans ce budget, une enveloppe de 1 000€ a été attribuée à l'assistante de prévention. Etant donné que cette enveloppe était déjà alloué dans les précédentes instances ... la CGT décide de ne pas créer de polémique, pourtant plusieurs questions restent en suspens :

- ce type d'enveloppe n'est pas prévue dans d'autres instances similaires ;
- les aménagements de poste qui doivent en bénéficier devraient passer par l'agrément du médecin du travail ;
- les aménagements de poste ne dépendent pas toujours exclusivement des budgets des FS, des cofinancements avec l'administration sont possibles.

Pour équilibrer les moyens et les compétences, **la CGT a demandé que le médecin du travail soit lui aussi doté d'une enveloppe pour traiter les urgences.** La CFDT et l'UNSA s'y sont opposés. Afin de trouver un fonctionnement qui convienne à tous, le Président a proposé que les aménagements de poste soient validés par mail. Contrairement aux autres organisations syndicales,

la CGT a voté contre. La CGT rappelle que les instances sont là pour débattre de TOUS les sujets et que le mailing ne permet pas toujours de cerner tous les éléments d'une problématique. Evidemment, en cas d'urgence, les votes par mail peuvent exister mais ils doivent rester exceptionnels !

L'assistante de service social a évoqué le financement des rendez-vous chez le psychologue. Compte-tenu de l'utilisation totale des crédits du CDAS (depuis janvier 2023!) ; une étude des besoins en local est prévue.

Il n'a échappé à personne que le budget de notre formation spécialisée est extrêmement réduit ... Il n'est donc pas envisageable de financer des rendez-vous chez le psychologue à tour de bras !!! Les collègues qui sollicitent des rendez-vous psy ont tout le soutien de la CGT mais s'ils ont des problèmes dans leur travail ; il est temps pour l'administration de trouver des solutions aux problèmes rencontrés. Les collègues ne doivent plus souffrir des problèmes de mauvaise gestion et organisation du travail. **Pour la CGT, le collectif est la seule réponse efficace !**

► La CGT rappelle les demandes de sa déclaration liminaire concernant la psychologue du travail et les fiches de poste de TOUS les intervenants de la prévention.

Le catalogue des formations en Santé Sécurité et Conditions de Travail a été présenté. Le budget qui lui est alloué est de 3 276 euros. La CGT a indiqué que pour être en adéquation avec les nouvelles Formations Professionnelles « Périple Meurtrier », la formation « Secourisme Tactique » devrait être ajoutée au catalogue. L'assistante de prévention insiste sur le fait que pour le moment, les formations PSC1 qui sont dispensées suffisent et sont prioritaires. C'est dommage ... en particulier parce que « Périple Meurtrier » est le dernier module de formation imposé aux moniteurs TPCI avant leur conflit et qu'ils connaissent les formations adéquates pour les collègues !

► La CGT souligne qu'il est primordial de se servir des compétences et des avis des agents à caractère spécialisé (TPCI).

L'Animatrice à la Politique Ministérielle de Prévention (APMP) s'est ensuite présentée, a détaillé ses fonctions et a développé la note d'orientations ministérielles Santé, sécurité et conditions de travail 2023.

► La CGT se propose de vous envoyer cette NOM (note d'orientations ministérielles) par mail si vous êtes intéressés.

Les fiches de signalement représentaient une certaine somme de documents de notre instance. Si les collègues ont ressenti le besoin de rédiger ces fiches, c'est certainement une nécessité : ces fiches découlent-elles de collectifs de travail qui dysfonctionnent ?

► La CGT rappelle que les conditions de travail se dégradent inexorablement dans certaines brigades. Les fiches de signalement ont mis à jour la partie immergée de l'iceberg. L'administration doit maintenant répondre aux problématiques soulevées et mettre tout en œuvre pour retrouver de la sérénité au travail. La CGT rappelle qu'il en est de la responsabilité pénale de l'administration.

L'assistante de prévention a présenté deux accidents du travail survenus dans la direction depuis le début de l'année.

► Les accidents de travail sont toujours à analyser avec beaucoup de précaution ... Pouvons-nous développer des actions pour les éviter ?

Le Président a fait un point technique concernant les étuis de cuisine ... Il prétend que les collègues qui les sollicitent auprès du médecin du travail seraient susceptibles de risquer leur aptitude en surveillance ! **La CGT ne partage évidemment pas sa réflexion.**

C'est d'ailleurs drôle cette façon de voir les choses ! Les salariés se battent depuis plusieurs mois pour lutter contre le fait de travailler 2 ans de plus et le Président de séance se pose la question de l'aptitude en surveillance ... Effectivement, travailler plus va abîmer les agents, en particulier ceux de la surveillance qui ont déjà des métiers pénibles. C'est bien le moment de s'en rendre compte !

En questions diverses, un point sur les travaux à l'Hôtel des Douanes de CAEN a été demandé. Le Président a précisé que pour le moment, seul le deuxième étage faisait l'objet de travaux de rénovation.

Concernant la rénovation du local social à Ouistreham de la BSE Caen et le soucis du positionnement des toilettes, une solution devrait être apportée d'ici la fin de l'année.

En conclusion, la CGT regrette que l'administration ne prenne pas plus de hauteur concernant la santé et la sécurité des agents.

Pas de véritable action ou décision pour mettre fin aux ambiances délétères de certains services et brigades.

La CGT attend des réponses à sa déclaration liminaire et reste vigilante sur les dossiers en cours ... A suivre donc !